

"NOS PRODUITS DE SÉCURITÉ ASSURENT UNE CONTINUITÉ DE VOS ACTIVITÉS"

M. CHAAD, Ets Louis Guillaud & Cies

D'énormes moyens en équipement sont pour l'heure indispensables dans les chantiers de construction, où l'on ne cesse d'enregistrer chaque jour des victimes. Au demeurant, l'acquisition d'un matériel de sécurité reste un préalable pour parvenir à un meilleur rendement des activités entreprises sur les chantiers. La Société ETS Louis Guillaud, fournisseur de ce type d'équipement sur le marché, interpelle par la voix de son directeur commercial, M. Abdelouahed Chahad, les professionnels du bâtiment sur l'intérêt des mesures de sécurité et donne son opinion sur le développement de l'insécurité à travers cet interview que nous vous proposons de découvrir.

Construire :
Au moment où l'insécurité atteint son apogée dans le secteur de la construction, quel enseignement doit-on aujourd'hui tirer sur le développement de ce phénomène ?

M. Abdelouahed Chahad :
Je tiens d'abord à louer la démarche de l'hebdomadaire "Construire", qui vise à mieux sensibiliser les consciences professionnelles de ce secteur sur les enjeux de ce problème. Aussi, les enseignements à tirer du développement de l'insécurité en milieu de travail sont multiple:

D'abord, il va falloir que les promoteurs dotent leurs chantiers d'un équipement de sécurité régit par les normes internationales; Ce que notre société ne manque pas de fournir.

Ensuite, Il faudrait que tous les intervenants dans l'acte de bâtir fassent preuve de plus de responsabilité: le maître d'ouvrage ou son représentant sur le chantier doivent veiller à ce que soit appliqué les mesures de sécurité spécifique à chaque type de travail réalisé sur le chantier. D'autant plus qu'il existe actuellement sur le marché plusieurs revendeurs des équipements de sécurité,

parmi lesquels ETS Louis Guillaud, qui propose un matériel régit par les normes européennes.

Malgré cette présence des équipements de sécurité de haute performance sur le marché, on constate que les bâtisseurs n'ont pas toujours recours à leur utilisation.

A votre avis, est ce le facteur prix qui décourage ces derniers ?

Il serait prétencieux de ma part, de dire que c'est le prix qui fait défaut quant à un engouement certain sur ce type de produit. Etant donné que chez Louis Guillaud par exemple, les prix sont parfaitement adaptés au marché et qu'il existe un bon rapport qualité-prix. J'estime que c'est également le cas chez les autres revendeurs. A mon avis, le refus des professionnels du bâtiment à recourir à ce type de matériel, répond plus au laxisme qui caractérise ce secteur depuis maintenant de longues dates.

Il faut aujourd'hui pousser les gens à munir leurs chantiers des équipements de sécurité,



ce qui peut se faire par le biais des assurances qui doivent exiger l'existence d'un matériel de sécurité avant même de prescrire une police d'assurance à un promoteur ou un chef d'entreprise. Cette démarche d'officialisation est elle généralement respectée ?

D'autant plus que les dommages causés par un accident sont souvent plus graves qu'on ne peut l'imaginer et peuvent même être préjudiciables à toute la famille de l'accidenté.

Je ne comprend pas pourquoi il existe un agent de contrôle qui soit capable de sanctionner un automobiliste, et qu'il n'existerait pas des agents de